



Le conseil régional est soulagé. Le tribunal administratif vient de rejeter le recours déposé par un habitant de Nort-sur-Edre contre le projet de tram-train entre Nantes et Châteaubriant.

Directeur d'une agence de conseil spécialisée dans les transports, Bernard Fourage avait demandé en mars l'annulation de la déclaration d'intérêt général du projet au motif que celui-ci comportait une dizaine d'irrégularités. Le principal reproche soulevé était la commande par la SNCF et le conseil régional de sept rames de tram-train alors que l'enquête publique n'avait pas commencé.

Sans répondre sur le fond, le tribunal a débouté le plaignant, jugeant sa requête « irrecevable ».

« Je ne baisse pas les bras, explique Bernard Fourage. Ma plainte est tout à fait légitime et j'irai en appel pour le démontrer. Je fais confiance au droit. » « La décision du tribunal est logique, estime de son côté le conseil régional. Nous ne nous faisons pas de souci pour la suite, le projet a été mené dans les règles, rien ne devrait pouvoir l'arrêter.

Au rythme où nous avançons, le chantier commencera à l'automne. On peut toutefois regretter ce type d'agissement individuel cherchant à perturber l'ouverture d'une ligne attendue par des milliers de personnes. »

D'une longueur de 64 km, la ligne Nantes-Châteaubriant reliera à partir de 2011 les gares de Nantes, Haluchère, Babinière, Gesvrine, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé et Nort-sur-Erdre. Elle sera prolongée en 2013 pour desservir Abbaretz, Issé et Châteaubriant. Quant aux premiers trams-trains, ils seront testés dès juin 2010 entre Nantes et Clisson. W

Article 20 minutes du 19/05/2009